***Réponse du Vice-Président du CTPN Réunion concernant la pertinence de la valorisation comptable des Bénévoles du Club.***

Ce mardi 8 octobre 2019, pour donner suite à une question posée lors de l'assemblée générale du CTPN du 28 septembre 2019, j'ai rencontré officiellement un expert-comptable pour me renseigner.

Le sujet évoqué par le demandeur était la mention écrite, de la valorisation du travail exercé par les bénévoles, dans le bilan financier du CTPN.

La réponse a été claire dans le cadre d'une association 1901 comme le CTPN :

***L’avantage possible :***

- mentionner les sommes chiffrées du travail exercé par chaque bénévole dans l'objectif de faire une demande importante de subvention aux services de l'Etat et des Collectivités Locales dans le cadre d'un achat immobilier et ou d'une construction importante d'infrastructure.

***Les inconvénients :***

-engagement du trésorier qui notera les heures du travail effectué par chaque bénévole sur ordre de mission du président de l'association.

-contrôle possible des services de la Sécurité Sociale et autres services administratifs pour situer le bénévolat du travail dissimulé.

Je me garderai de vous rapporter textuellement les commentaires personnels du professionnel qui nous déconseille d'adopter une telle mesure dans le bilan financier du CTPN qui relate un actif important.

Daniel de COTTE, Vice-Président du CTPN.